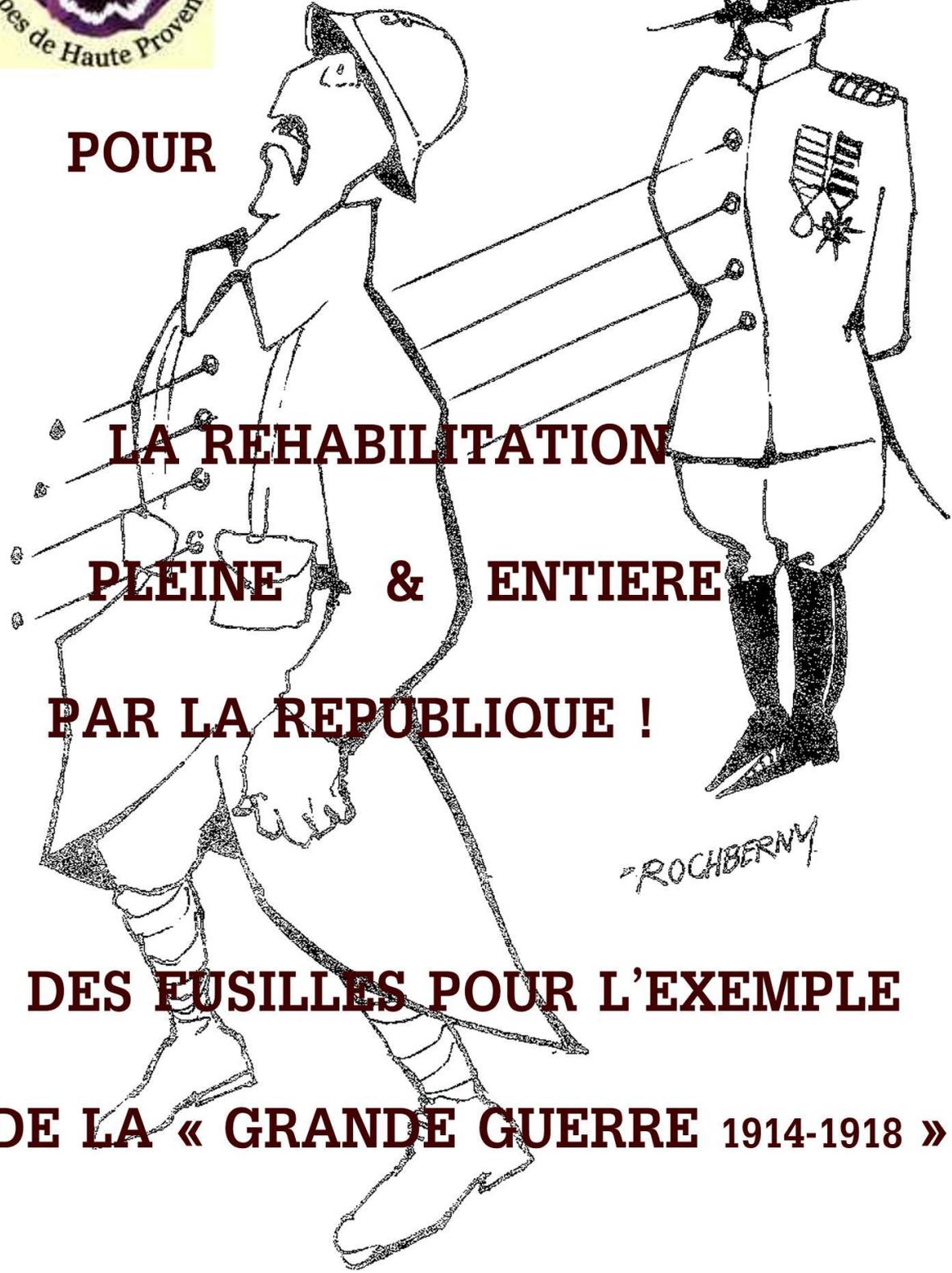




POUR



LA REHABILITATION

PLEINE & ENTIERE

PAR LA REPUBLIQUE !

DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE

DE LA « GRANDE GUERRE 1914-1918 »



"On ne doit aux morts que ce qui est utile aux vivants: la vérité et la justice."

CONDORCET

640 fusillés

Voici le nombre de soldats passés par les armes

- statistique non exhaustive –qui permet de fixer des ordres de grandeur.

Quatre mois de 1914 :	159
1915 :	272
1916 :	122
1917 :	78
Dix mois de 1918 :	9



Inscription par Claire Guffroy, en l'honneur des fusillés pour l'exemple 04, déposée sur le menhir de « Cairn 2000 », Montagne de Lure.

"On a voulu faire un exemple et cela est tombé sur lui."

Adolphe Lenoir dit René

"Lorsque les soldats sont morts, ce sont les familles qui héritent, en quelque sorte, de la condamnation." -Nicolas Offenstadt-

La Libre Pensée fait savoir qu'elle combat avec d'autres associations (ARAC04, Mvt de la Paix 04, Amis des Résistants 39-45 du 04, la LDH04, pour la réhabilitation pleine et entière par la République de tous les fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre 914-1918.

Dans ce combat, elle a pu apprendre les noms de trois fusillés pour l'exemple, originaires des ex-Basses Alpes, aujourd'hui Alpes de Haute Provence.(liste non limitative)

La Libre Pensée juge utile d'informer les familles et proches de ces victimes qu'une justice militaire n'hésitait pas à condamner à mort des soldats tirés au sort pour faire un exemple, à les faire assassiner par leurs propres camarades, afin de terroriser les troupes et en obtenir l'obéissance aveugle dans cette boucherie dont ils n'avaient aucune responsabilité, Car comme l'explique Nicolas Offenstadt:

"Lorsque les soldats sont morts, ce sont les familles qui héritent, en quelque sorte, de la condamnation."

*En France l'annonce du décès des soldats passe par le dépôt puis par le maire qui le transmet aux familles: « Mais, en aucun cas [pour les fusillés], le genre de mort ne doit être indiqué à la famille. »**

(...)

Lorsque les soldats sont morts, ce sont les familles qui héritent, en quelque sorte, de la condamnation. Elles peuvent être exclues de la communauté villageoise ou du quartier par le regard des autres, puis de la communauté nationale puisque la mort de leur proche ne donne pas lieu aux compensations symboliques et pécuniaires des "morts pour la France". En cas de désertion ou de condamnation par la justice militaire, dans tous les pays belligérants, les familles peuvent être privées du soutien financier de l'Etat. La condamnation à mort supprime tout droit à pension. Les lettres de dénonciation de déserteurs témoignent de l'hostilité que pouvait susciter celui qui ne faisait pas comme les autres.(...)

**"Note pour les armées" signée Joffre, 8 juin 115*

Nicolas Offenstadt

- « Les fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999) »-

Fusillés bas-alpins:

CHEVALIER Jules Louis
[7 janvier 1881 - 21 octobre 1914]

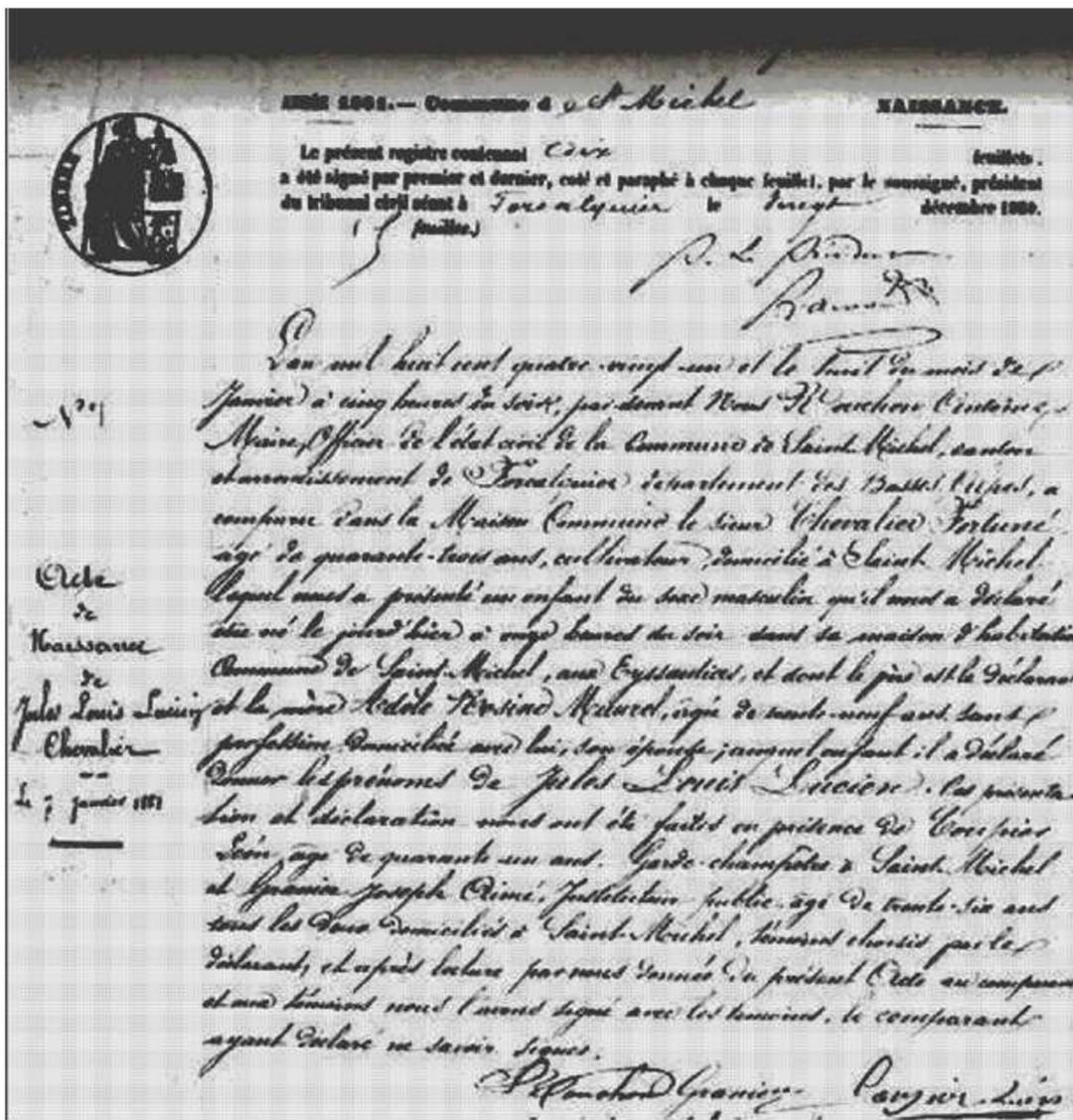
Recrutement de	Digne
n° matricule	24
Nom	CHEVALIER
Prénom	Jules
grade	soldat
Régiment	6 ^{ème} bataillon de chasseurs à pied
Date de décès	mercredi 21 octobre 1914
Année de décès	1914
Lieu	Récicourt
Département	Meuse
Genre de mort	fusillé pour abandon de poste en présence de l'ennemi + désertion en présence de l'ennemi
Année de naissance	7 janvier 1881
Lieu	Saint Michel
Département	Basses Alpes
Acte transmis à	
Département	Basses Alpes
Division	29 ^{ème} DI

Document de Eric Viot

voir son site: <http://les-blessures-de-l-ame.over-blog.com/>



TARDI



**Jules Chevalier figure sur le monument
De St-Michel L'Observatoire**

FORTOUL Alphonse

[21 avril 1893- 6 décembre 1914]

Recrutement de

n° matricule

Nom	FORTOUL
Prénom	Alphonse
grade	soldat
Régiment	157 ^{ème} RI
Date de décès	dimanche 6 décembre 1914
Année de décès	6 décembre 1914
Lieu	
Département	Meuse
Genre de mort	fusillé abandon de poste et désertion en présence de l'ennemi
Année de naissance	20 ou 21 avril 1893
Lieu	Revel
Département	Basses-Alpes
Acte transmis à	
Département	
Division	44 ^{ème} DI

Document de Eric Viot

Alphonse Fortoul figure sur le Mémorial de Barcelonnette

<http://www.memorial-genweb.org/~memorial2/html/fr/resultcommune.php?act=view&insee=04019&pays=France&dpt=04&idsource=50699&table=bp&lettre=F>



Mémorial de Barcelonnette

(aile droite)



REVEL
 BATTALIER DESIRE
 BATTALIER LEON
 CLARIOND CAMILLE
 DERBEZ JOSEPH
 DERBEZ SERAPHIN
 FABRE AIME
 FABRE AUGUSTE
 FABRE EMILE
 FORTOUL ALPHONSE
 FORTOUL JOVIEN
 FORTOUL PHILEMON
 GASTINEL HENRI
 JAUFFRED MARTIAL
 MARTIN AIME
 MAUREL EMILE
 MAUREL FLAVIEN
 MAUREL LEON
 MAUREL JOSEPH
 MAURIN AUGUSTE
 MAURIN AIME
 MAURIN BERNARD
 MAURIN FORTUNE

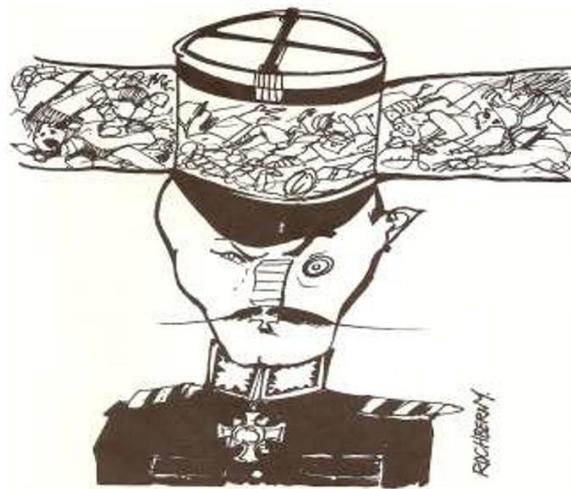
BARCELONNETTE	LA BREOLE	LAUZET	REVEL	ST PAUL
GILLY F-PAUL	ALLARD ALBERT	BANIS ALBERT	MAURIN LEON	ALLIX ADRIEN
GILLY JOSEPH	ALLARD BAPTISTE	BANIS JULES	MATHIEU LOUIS	ALLIX EUGENE
GRAS MAURICE	ALLARD JOSEPH	BLANC JOSEPH	MOLAN CASIMIR	ANDRE ALEXANDRE
GRAVIASSY JEAN	ARNAUD EMILE	BLANC LEON	MONS AUGUSTE	ANDRE JEAN
GROLES ANTOINE	BARNEAUD AUGUSTE	BONNENFANT FRANCOIS	REYNAUD ALBERT	ANDRE JOSEPH
GUTEU AUGUSTIN	BERNARD ARCADE	CHAUVET JOSEPH	REYNAUD LEON	ANDRE SEBASTIEN
GUYMIEU LEOPOLD	BERNARD J-LOUIS	COMBE AUGUSTE	REYNIER ADRIEN	BATAI ANTOINE
HERMELIN ADRIEN	BONNAFOUX REMY	COMBE PIERRE	TRON GERMAIN	BATAI MARCEL
LAVERGNE PIERRE	BOSSE JOSEPH	DERBEZ EUGENE	TRON GERMAIN	BERARD PIERRE
LEAUTAUD EMILE	CHARBONNIER JULIEN	DERBEZ JULES	MEOLANS	BERTRANDY ANTOINE
LEAUTAUD JULES	FALCI MARIUS	DOU BERNARD	BERBEYER REMY	BIGLIONE ALBERT
LEBRE HENRI	FERRAND ADOLPHE	DOU HENRI	BERNARD GASTON	BLANC ETIENNE
LEBRE MARIUS	FERRAND JOSEPH	ESMENJAUD LOUIS	BLANC JOSEPH	BLANC MARCEL
LIONS HENRI	FERRAND LOUIS	EYSSAUTIER JOSEPH	BLANC ERNEST	COGORDAN ALEXANDRE
MARGAILLAN LOUIS	GALLICE LEVY	GAY JOSEPH	CLARIOND LUDOVIC	COGORDAN EMILE
MARTEL ANTOINE	HERMITTE PHILEMON	GILLY ALBERT	DERBEZ AIME	COGORDAN JERMIN
MARTEL CHARLES	JAME LUCIEN	HERMITTE FERDINAND	DERBEZ GASTON	DUBAI JOSEPH
MARTEL EMILE	LAGIER VICTOR	IMBERT CELESTIN	DERBEZ JEAN	GARIE ADRIEN
MARTEL LOUIS	LIOTARD LOUIS	JAUBERT LOUIS	ESMIEU JEAN	GAUCI ADRIEN
MARTEL GASTON	MARGAILLAN FRIMIN	LAURENT CAMILLE	GILLY CLEMENS	GIBELIN ADRIEN
MAURE HENRI	MARGAILLAN GABRIEL	MARTEL ANDRE	GILLY CYPRIEN	GRAS ADRIEN
MAUREL EMILE	MARGAILLAN JOSEPH	MARTEL CAMILLE	GILLY FELIX	GRAS CALIXTE
MAURIN PAUL	MASSE AMABLE	MARTEL LOUIS	GILLY JOSEPH	HUBERT CALIXTE
MENEROUD JOSEPH	MASSE GERMAIN	MARTIN ALEXANDRE	GILLY LOUIS	LEAUTAUD FRANCOIS
BELLOTTIER EMILE	MICHEL JOSEPH	MATHIEU PAUL	HERMELIN EUGENE	MATHIEU FRANCOIS
PONS ALBERT	MICHEL LOUIS	PIOLLE LEON	HONORE JEAN	PELASSIER MARCEL
PONS EMILE	MICHEL SERAPHIN	RANGUIS JULES	LEBRE F-AUGUSTE	PELASSIER MARCEL
RAVELLO ESPRIT	MICHEL JOSEPH	VANDERBRUGHE ANGE	LEBRE J-AUGUSTE	REYNAUD ALEXANDRE
REBATTU PAUL	REUIL ERNEST	VANDERBRUGHE GEORGES	LEBRE CONSTANTIN	REYNAUD PRAVIER
REYNIER JOSEPH	REUIL A-LOUIS	VOITURET EUGENE	MEYRAN JEAN	SIGNORET JEAN
ROUX AIME	REYNAUD ANTOINE	REVEL	MILLE ARTHUR	SPITALIER HILMAIGN
ROUX AUGUSTE	REYNAUD JOSEPH	BATTALIER DESIRE	PIOLLE MARGEL	LARGHE
ROUX HENRI	REYNAUD MARC	BATTALIER LEON	REYNAUD CASIMIR	BRUNA JOSEPH
SANCHE FREDERIC	ROCHE CESAR	CLARIOND CAMILLE	REYNAUD LUCIEN	CHAIX JEAN
SIGNORET JEAN	ROUGON GUSTAVE	DERBEZ JOSEPH	REYNAUD MAUSICE	CHARTENET AUGUSTE
TALON MAURICE	ROUX FERNAND	DERBEZ SERAPHIN	TRON BAPTISTIN	COGORDAN AIME
TRON BERTIN	ROUX IRENEE	FABRE AIME	TRON CAMILLE	DONNEAUD EMILE
TRON EDOUARD	ROUX MARCEL	FABRE AUGUSTE	TRON JEAN	DONNEAUD LEON
TRON MARCEL	SAVORNIN HENRI	FABRE EMILE	TRON LOUIS	FABRE ANTOINE
VERNAY LOUIS	SILVE EMILE	FORTOUL ALPHONSE	MEYRONNES	FABRE PIERRE
UBAYE	TOURRE VICTOR	FORTOUL JOVIEN	AGNEL HENRI	FORTGUL PIERRE
CHAUVET CELESTIN	PONTIS	FORTOUL PHILEMON	AGNEL MARIUS	GRARD JEAN
CHAUVET JULES	CLARE ALBERT	GASTINEL HENRI	BLANC JOSEPH	LOMBARD JEAN
COMBE GERMAIN	CLARE JOSEPH	JAUFFRED MARTIAL	CHARPENEL LEON	MARQUETTY CAMILLE
DERBEZ BERTIN	DOU MARIEN	MARTIN AIME	DAMIAN JEAN	MARQUETTY EUGENE
DERBEZ EDOUARD	DURAND CHARLES	MAUREL EMILE	DONNADIEU AIME	MARCHEYER ALPHONSE
DERBEZ LUCIEN	FABRE CHARLES	MAUREL FLAVIEN	DONNADIEU ALEXANDRE	REYNAUD AUGUSTIN
DOU CASIMIR	FABRE EMILE	MAUREL LEON	JACQUES ETIENNE	
PUGET HENRI	GUION JEREMIE	MAUREL JOSEPH	JEAN ALPHONSE	
REYNAUD ADRIEN	HUGUES JEROME	MAURIN AUGUSTE	JEAN SYLVAIN	
REYNAUD ERNEST	MASSE EUGENE	MAURIN AIME	ROUSTAN CLAUDIUS	
REYNAUD JOSEPH	MICHEL DESTRE	MAURIN BERNARD	SPITALIER ANTOINE	
SAUNIER PAUL	PELLEGRIN JULES	MAURIN FORTUNE	SPITALIER JOSEPH	
			VINAY MARCEL	

TOURNIAIRE Louis Daniel

[13 mars 1882 - 28 mars 1915]

Recrutement de	Marseille
n° matricule	943
Nom	TOURNIAIRE
Prénom	Louis
grade	soldat
Régiment	22 ^{ème} RIC
Date de décès	vendredi 28 mars 1915
Année de décès	1915
Lieu	Dommartin sous Hans
Département	Marne
Genre de mort	fusillé
Année de naissance	14 mars 1882
Lieu	Forcalquier
Département	Basses-Alpes
Acte transmis à	Marseille
Département	Bouches du Rhône
Division	2 ^{ème} DI coloniale

Document de Eric Viot



4.7/10
N° 8
Naissance
Courniaire
Louis
Daniel

Forcalquier *11* *Inominable*

Nous, le huit cent quatre-vingt-deux, et le quatorze du mois de mars à neuf heures du matin, par devant Nous Honoré Charles, adjoint, remplissant par délégation les fonctions d'Officier de l'Etat civil de la ville de Forcalquier, Chef-lieu d'arrondissement, Département des Alpes, et comparu dans l'Hôtel de la ville le Sieur Courniaire Philistin, âgé de trente ans, Célibataire, Domicilié et demeurant en cette dite ville susdite, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, qu'il nous a déclaré être né le jour d'hui à neuf heures du soir dans la maison d'habitation de lui déclarant et de Dorel Marie Henriette, âgée de vingt ans, sans profession, sans épouse, Domiciliée et demeurant avec son mari, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Louis Daniel. Les présentations et déclarations nous ont été faites en présence des Sieurs Roche Vincent âgé de vingt-neuf ans, époux et de Amy Jules Philippe, âgé de cinquante ans aubergiste, Domiciliés et demeurant à Forcalquier, témoins choisis par le déclarant, et après lecture par nous donnée des présents acte au comparant et aux témoins, nous l'avons signé avec eux.

Amy Philippe *Officier de l'Etat civil*
Roche *Inominable*
Courniaire



Tardi

Edmond, âgé de cinquante-huit ans et de
Eli trente-deux ans, tous deux cultivateurs
domiciliés en cette commune qui, lecture faite
signé avec nous, Louis Lefort, Maire de Dom-
martin-sous-Hans.

E. Wirsow. Eli Tarlet Lefort

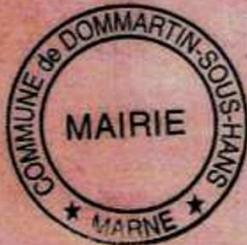
97°2
Louis Daniel
Courniaire
28 mars 1915

Le vingt-huit mars mil-neuf cent quinze à
sept heures, Courniaire Louis Daniel, ^{religieux} soldat
au 22^e régiment d'infanterie coloniale, immatriculé
sous le n^o 20.244, né à Fercalquier, département
Pau de Calais, le treize mars mil huit cent quatre-
vingt deux, fils de feu Philistin Courniaire et de
Borel Marie Henriette, est décédé à Dommartin-sous-
Hans, commune et arrondissement de S^t. Nicaise
département de la Marne.

Dressé le vingt-neuf mars mil-neuf cent
quinze à huit heures, sur la déclaration de Simon
médecin auxiliaire au 22^e d'infanterie coloniale
diligent par le Conseil de guerre de la 2^e division
d'infanterie coloniale siant à Courtémont (Marne)
et en présence de Mirdeux Charles Edmond âgé de
cinquante-huit ans et de Varlet Eli trente-deux
tous deux cultivateurs et domiciliés en cette commune
lecture faite, ont signé avec nous, Louis Lefort,
de Dommartin-sous-Hans.

E. Wirsow. Eli Tarlet Lefort

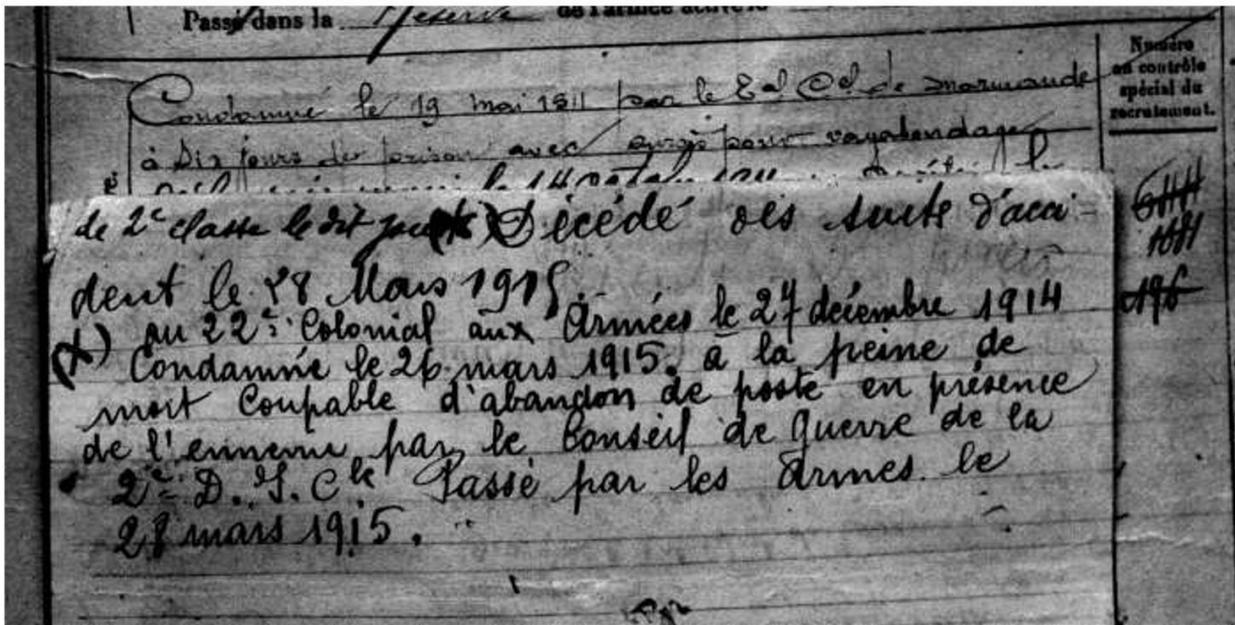
cert. free conforme
le 02/10/2012



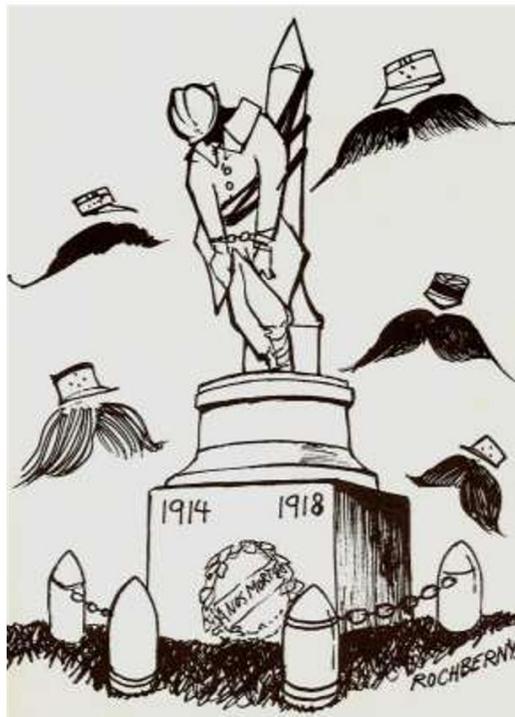
Décédé le 28 mars 1915

à Dommartin-sous-Hans

Feuillet rapporté



**« Condamné le 26 mars 1915 à la peine de mort.
Coupable d'abandon de poste en présence de l'ennemi
par le Conseil de guerre de la 2^e D.I.C^e. Passé par les
armes le 28 mars 1915. »**



LETTRE AU Président de la République

Communiqué de la Fédération Nationale de la Libre Pensée
Membre de l'Union Internationale Humaniste et Laïque (IHEU)

Nous demandons JUSTICE pour les Fusillés
pour l'exemple de la Première Guerre mondiale !

Monsieur le Président de la République,

Nous avons entendu votre discours, prononcé le 11 novembre 2008 à la Nécropole Nationale de Douaumont– Meuse, à propos des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918. Vous avez précisé : «Mais aujourd'hui, en ce 11 novembre 2008, alors que presque tous les témoins de cette tragédie ont disparu, alors qu'en France le dernier soldat survivant de cette guerre atroce n'est plus, alors que les haines se sont éteintes, que l'esprit de revanche a disparu, que nul parmi ceux qui se sont tant combattus ne songe plus à dominer l'autre, le temps

est venu d'honorer tous les morts...

Je penserai aussi à ceux qui n'ont pas tenu, à ceux qui n'ont pas résisté à la pression trop forte, à l'horreur trop grande et qui un jour, après tant de courage, tant d'héroïsme sont restés paralysés au moment de monter à l'assaut. Je penserai à ces hommes dont on avait trop exigé, qu'on avait trop exposés, que parfois des fautes de commandement avaient envoyés au massacre et qui un jour n'ont plus eu la force de se battre.

Cette guerre totale excluait toute indulgence, toute faiblesse. Mais 90 ans après la fin de la guerre, je veux dire au nom de la Nation que beaucoup de ceux qui furent exécutés alors ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches, mais que simplement ils étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces.

Je veux dire que la souffrance de leurs épouses, de leurs enfants fut aussi émouvante que la souffrance de toutes les veuves et de tous les orphelins de cette guerre impitoyable. Souvenons-nous qu'ils étaient des hommes comme nous avec leurs forces et leurs faiblesses. Souvenons-nous qu'ils auraient pu être nos enfants. Souvenons-nous qu'ils furent aussi les victimes d'une fatalité qui dévora tant d'hommes qui n'étaient pas préparés à une telle épreuve. Mais qui aurait pu l'être ?»

Monsieur le Président de la République,

Ceci est l'exacte vérité de ce qui s'est passé dans l'horreur de la guerre et des tranchées, sous les obus et la mitraille, dans le sang, la boue et la mort. Plus aucun historien sérieux ne le conteste.

Alors, si les mots ont un sens, et les mots ont un sens, vous devez réhabiliter les 650 soldats Fusillés pour l'exemple. Réhabilitation n'est pas un mot qui fait injure à la mémoire de notre peuple, c'est un mot qui l'honorerait si vous décidiez de le prononcer.

Le 11 novembre 2008, vous étiez à Douaumont. Mais à Gentioux, dans un petit village de la Creuse, un millier de pacifistes, d'internationalistes, de libres penseurs, de militants laïques se sont rassemblés à la même heure, à l'initiative de la Fédération nationale de la Libre Pensée, de la Ligue des Droits de l'Homme, de l'Association Républicaine des Anciens Combattants, de l'Union pacifiste de France, du Mouvement de la Paix.

Ils ont entendu l'exigence démocratique exprimée par Marc Blondel, Président de la Libre Pensée, au nom de tous : «Il est grand temps que l'ensemble des morts de la Grande Guerre réintègre la mémoire nationale qu'ils n'ont d'ailleurs jamais vraiment quittés du fait du combat de nos associations. Il est temps maintenant de les réhabiliter pleinement, publiquement, collectivement et sans fausse honte.»

Monsieur le Président de la République,

Oui, il est temps, il est plus que temps. Réhabilitez les Fusillés pour l'exemple ! Vous en avez le pouvoir, vous en avez le devoir.

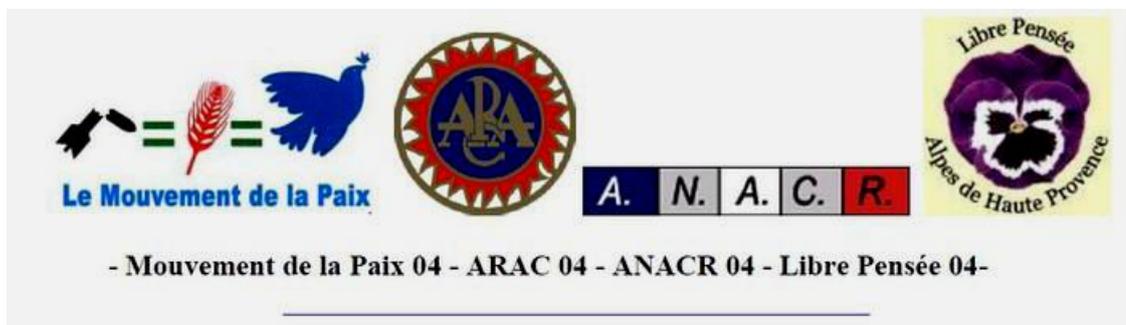
Recevez l'expression de notre profond attachement à la liberté humaine et à la paix.

Signature :

À envoyer à : Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République

- par mail : <http://www.elysee.fr/ecrire/>

- par voie postale : Palais de l'Élysée – 55 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris



à **Monsieur Gilbert Sauvan, Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence**

Objet : Réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre réponse à notre demande d'audience du 02/10/2013.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer des suites de votre question écrite au gouvernement qui nous agréée.

Cependant, Monsieur le Président, vous ne répondez pas à notre demande d'audience afin de voir ensemble comment faire avancer la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple alors qu'un rapport vient d'être remis au Ministère concerné sur cette question brûlante à quelques semaines du 11 novembre et que le Conseil Général du Val de Marne vient d'adresser un vœu au Président de la République dans ce sens.

Aussi, nous nous permettons de vous le communiquer sans attendre.

Ce sont donc, à ce jour, vingt-trois Conseils généraux qui se sont prononcés pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple : 02 **Aisne**, 03 **Allier**, 07 **Ardèche**, 08 **Ardennes**, 09 **Ariège**, 11 **Aude**, 19 **Corrèze**, 21 **Côte-d'Or**, 25 **Doubs**, 24 **Eure**, 31 **Haute-Garonne**, 34 **Hérault**, 42 **Loire**, 58 **Nièvre**, 59 **Nord**, 60 **Oise**, 65 **Hautes-Pyrénées**, 69 **Rhône**, 70 **Haute-Saône**, 80 **Somme**, 87 **Haute-Vienne**, 91 **Essonne**, 94 **Val de Marne** et **trois conseils régionaux : Champagne-Ardenne, Assemblée de Corse, Limousin.**

Monsieur le Président, y a-t-il un obstacle à ce que vous soumettiez un vœu similaire à l'assemblée du Conseil Général des Alpes de Haute Provence ?

Insistant pour que vous nous receviez en audience, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiment laïques et républicains.

Le 05 novembre 2013

Pour les associations signataires :

Marc Pouyet, rue des chevriers 04230 Cruis Tél. 04 92 71 09 53

Digne-les-Bains, le 8 novembre 2013

Gilbert SAUVAN

Président

Député des Alpes de Haute-Provence

CP/GS/CA

Monsieur Marc POUYET
Rue des Chevriers
04230 CRUIS

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre courrier au sujet de la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918 avec la plus grande attention.

Pour répondre à votre attente, je présenterai dès la prochaine session de notre assemblée départementale un vœu conforme à votre proposition.

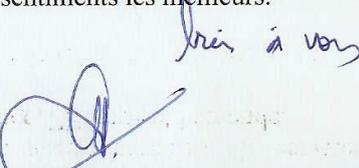
Dès son adoption, je le transmettrai au Président de la République et au Ministre des anciens combattants.

Soyez assurés, que je suis particulièrement sensibilisé à cette question très importante. Le Président de la République lui-même, a relevé dans son allocution pour le lancement des commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale, le caractère exceptionnel de ces cycles commémoratifs pour la France, l'Europe et le monde.

Il a dit : « Cent ans plus tard, il nous revient d'aborder dans un esprit de réconciliation cette douloureuse question des fusillés ».

Ce centenaire va permettre, j'en suis convaincu, de faire valablement avancer ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Gilbert SAUVAN



http://www.cg04.fr/services/actualites/detail-de-lactualite/index.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=478&cHash=dad9c84a24897b1c66def4a20e20ed85

Vœu no:V--V-1rc6n211

Vœu

Objet : Vœu pour la réhabilitation collective des 'fusillés pour l'exemple'

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'évènements constitutifs de notre conscience collective,

Considérant que ce travail suppose au travers d'incessantes recherches une approche scientifique rigoureuse ne faisant abstraction d'aucun aspect des pages les plus marquantes de notre Histoire,

Considérant la nécessité qui en découle de prendre en compte dans sa dimension commémorative l'ensemble des connaissances partagées de notre passé reposant sur des faits avérés,

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 1418 qui donnera lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'évènements tant institutionnels qu'associatifs,

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette 1ère guerre mondiale, de ses millions de morts et de blessés, conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier,

Considérant que l'hommage qui leur sera rendu se doit de prendre en considération la totalité de ces victimes,

Considérant à cet effet que parmi eux, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique

et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictait, ont refusé de partir à l'assaut,

Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de 'fusillés pour l'exemple', furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires,

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants,

Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique,

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire,

Le Conseil général :

- demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur d'une réhabilitation générale et collective des 'fusillés pour l'exemple' de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Adopté à l'unanimité

REMERCIEMENTS LP04



à

Monsieur Gilbert Sauvan, Président du Conseil Général des Alpes de Haute Provence

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 15 janvier 2014 que j'ai transmis aux associations pacifistes concernées.

Je salue également votre initiative du vœu du 06/12/2013, adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale 04, demandant clairement la réhabilitation collective des "fusillés pour l'exemple 14-18".

Cela constitue un encouragement important ainsi que les 29 autres Conseils généraux, pour faire aboutir cette question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations pacifistes et républicaines.

Marc Pouyet



Dans le cadre de MEMOIRES DE RESISTANCE, Le 23/01/2014, à Digne les Bains, la Libre Pensée 04 a été invitée à présenter le film « *Les sentiers de la Gloire* » de Stanley Kubrick et le combat pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple 1914-1918.

« Les sentiers de la Gloire » de Stanley Kubrick

et le combat pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple 1914-1918

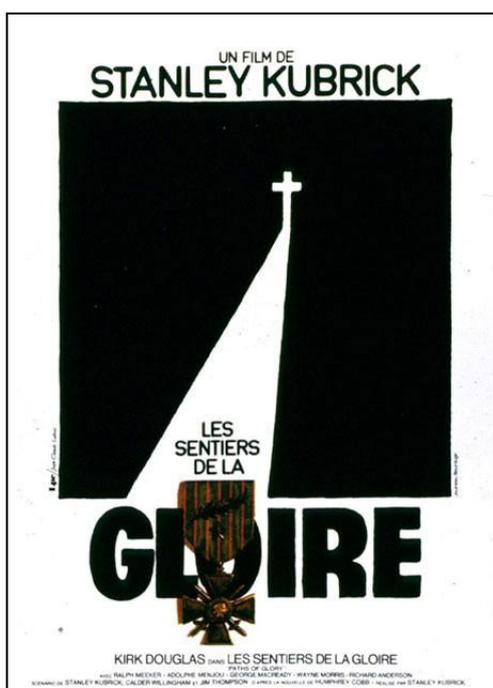
« Encore lycéen, j'avais suivi la polémique qui s'était élevée en 1958 au sujet de l'interdiction du film de Stanley Kubrick, Les sentiers de la gloire... j'en avais gardé un sentiment de malaise .»

« Comment un officier -dont la vocation est de conduire les soldats sous ses ordres peut-être à la mort- peut-il se trouver dans la position de décréter leur exécution ? »

Général André Bach, ancien chef du Service historique de l'armée de terre

(Fusillés pour l'exemple 1914-1915 – Tallandier)

► Le film ►



L'affiche de 1957

« Les sentiers de la gloire » est le premier film qui aborde la question des fusillés pour l'exemple de la « Grande guerre ».

C'est une fiction basée sur des faits réels : l'affaire des 4 caporaux fusillés à Souain (51) en 1915, réhabilités seulement en 1934, après un long combat de la veuve de l'un d'entre eux, Blanche Maupas.

Kubrick y dénonce plus généralement les crimes de généraux qui, pour satisfaire leurs ambitions de carrière et leur gloire personnelle, n'hésitent pas à traiter les soldats-citoyens d'une armée républicaine de conscription, comme un troupeau qu'on peut utiliser à volonté comme « chair à canon ».

En cas d'échec ou lorsque la troupe n'avait pas répondu au doigt et à l'œil aux ordres supérieurs, des **conseils de guerre** condamnaient (d'avance) des soldats tirés au sort (ou désignés à cause de leur réputation), à être fusillés par leurs propres camarades, **pour faire un exemple**.

Faire un exemple, consistait à faire exécuter une poignée de soldats pour terroriser tous les autres afin de les faire marcher sans rechigner.

Certains furent exécutés sommairement au cours d'un assaut par un supérieur avec son arme de poing.

Ce film est un réquisitoire terrible contre la guerre et ses crimes.

Il se termine néanmoins sur une note optimiste : la fraternisation de deux peuples semblables, jetés dans une guerre atroce qu'ils n'ont jamais voulue. Il s'agit de cette scène poignante où la jeune allemande (jouée par Suzanne Christian) chante « *Der treue Husar* » à l'unisson avec les poilus français, qui contiennent difficilement leurs larmes.

Il y a eu des fusillés pour l'exemple, dès 1914 et tout au long de la guerre.

- 2500 condamnations à mort dont environ 650 furent réellement exécutées.
- Voici le nombre approximatif de soldats passés par les armes qui permet de fixer des ordres de grandeur.

Quatre mois de 1914 :	159
1915 :	272
1916 :	122
1917 :	78
Dix mois de 1918 :	9

Quelques films traitant de la question des fusillés pour l'exemple ou de la fraternisation, lors de la première mondiale : « Blanche Maupas », « Le pantalon rouge », « Joyeux Noël », « Adieu l'amour », « Les hommes contre »

► L'exigence de la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple ►

Dès 1916, des voix, comme celle du député Pierre Brizon, se sont élevées pour dénoncer ces exécutions.

Entre 1916 et 1935, il y a eu une cinquantaine de réhabilitations individuelles.

Entre les deux guerres mondiales, une mobilisation s'est engagée dans l'opinion publique pour que justice soit rendue aux 600 fusillés restants, notamment avec la Ligue des Droits de l'Homme et les Associations d'Anciens Combattants comme l'ARAC (Association Républicaine des Anciens Combattants d'Henri Barbusse).

Après une longue accalmie, la mobilisation des citoyens a repris dès 1998 :

5/11/1998 : À Craonne, le Premier Ministre, Lionel Jospin, demande que les Fusillés pour l'exemple soient **«réintégré dans la mémoire collective»**.

1998 : la Libre Pensée, demande pour la première fois publiquement la **« réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple »**.

De 1998 à 2013 : de 5 à plus de 100 manifestations pacifistes le 11 novembre avec la participation de nombreuses associations pacifistes : la Libre Pensée, le Mouvement de la Paix, l'ARAC, la Ligue des Droits de l'Homme, l'ANACR (Association Nationale des Combattants Résistants), l'Union Pacifiste etc.



dessin Tardi

► Dans les Alpes des Haute Provence ►

A la demande répétée des associations Libre Pensée, Mouvement de la Paix, ARAC, ANACR, le Conseil général sous la présidence de M.Gilbert Sauvan, à l'unanimité de l'assemblée départementale 04, a adopté, le 6 décembre 2013, un vœux adressé au Président de la République qui se termine par :

Le Conseil général :

- demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur d'une réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Les fusillés pour l'exemple originaires des Basses Alpes (04) :

CHEVALIER (Jules Louis Lucien), Saint-Michel (Alpes de Haute- Provence) 7 janvier 1881-Récicourt (Meuse) 21 octobre 1914, 33 ans. Condamné à mort pour « abandon de poste et désertion en présence de l'ennemi ».

FORTOUL (Alphonse Fortuné) Revel (Alpes-de-Haute-Provence) 21 avril 1893. - Broussey (Meuse) 6 décembre 1914, 21 ans. Condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi »

TOURNIAIRE (Louis Daniel) Forcalquier (Alpes-de-Haute- Provence) 13 mars 1882. -Dommartin-sous-Hans (Marne) 28 mars 1915,33 ans. condamné à mort pour « abandon de poste en présence de l'ennemi. »

Il ne s'agit pas de « mémoire », mais de « justice ».

Les associations pacifistes demandent donc, à nouveau, à la République qu'une déclaration solennelle soit faite, émanant soit du **Président de la République**, soit de l'**Exécutif** (le gouvernement) ou du **Législatif** (l'Assemblée nationale, le Sénat), qui indique clairement :

« La République réhabilite solennellement les 650 Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Ils n'étaient pas des lâches, ils ne furent, aux côtés de leurs camarades, que des victimes de la guerre »

Aujourd'hui, ce sont **30 Conseils généraux** qui se sont prononcés sous une forme ou sous une autre, pour celle-ci : Aisne, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Corrèze, Cote d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Ile-et-Vilaine, Loire, Nièvre, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Hautes- Pyrénées, Rhône, Haute-Saône, Haute-Vienne, Somme, Tarn, Yonne, Essonne, Val-de-Marne,

3 Conseils régionaux : Champagne-Ardenne, Limousin, Corse et, avec eux, des centaines de municipalités

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LA PALUD SUR VERDON

**Département des
Alpes de Haute Provence**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013

Date de la convocation :
07/11/2013

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille treize et le treize du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle BIZOT-GASTALDI, Maire.

Présents : Messieurs Jacky BOYER, Sébastien FABUREL, Armand FERRANDO et Mesdames Michèle BIZOT-GASTALDI, Andréa BACHER, Monique CREMONT, Christine NEURY, Sandrine RAYNIER, Thérèse RUSSO.

Absents excusés : Madame Claudette TURREL-SCARCELLA.

Absent : Monsieur Jean-Michel BOGLIORIO.

Secrétaire de Séance : Thérèse RUSSO.

Délibération N° 13110110

Objet : Motion pour la réhabilitation collective pour des « fusillés pour l'exemple »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur d'une réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Madame le Maire de formuler la demande en faveur d'une réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,



Michèle BIZOT-GASTALDI

EXTRAIT DU REGISTRE
des **DELIBERATIONS** du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la **COMMUNE** de **PIERREVERT**

SEANCE DU 10 MARS 2014

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 23
en exercice : 20
qui ont pris part à la délibération
Présents : 13
Procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le dix mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Sylviane CHAUMONT, Maire.

PRESENTS : MM. MARCHAIS, AYELLA, PEZON, NACMIAS, MARTEL, COLIN,
MMES : DIBON, PIEDNOEL, HERMITTE, VENET, MARTINELLI, GREGOIRE,

PROCURATIONS : CALARCO à PIEDNOEL, MACONE à CHAUMONT

ABSENTS : DELALONDE, VAN DE VELDE, FONT, LAMIELLE, GRYNIA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIEDNOEL

Convocations envoyées par courrier simple à Madame VAN DE VELDE, Messieurs GRYNIA et FONT et distribuées à Mesdames et Messieurs les autres membres du Conseil Municipal le mardi 4 mars 2014 par la Police

Délibération n°2014-03-10 – 2 – 23 : Vœu pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'événements constitutifs de notre conscience collective ;

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 14/18 qui donnera lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'événements tant institutionnels qu'associatifs ;

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette 1ère guerre mondiale, de ses missions de morts et de blessés , conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier ;

Considérant que parmi les victimes, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictaient, ont refusé de partir à l'assaut ;

Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de « fusillés pour l'exemple », furent passés par les armes au terme de conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires ;

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants ;

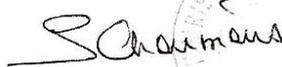
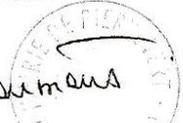
Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique ;

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire ;

Le Conseil Municipal de Pierrevert, à l'unanimité, demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que susdit,
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
S. CHAUMONT.

DEPARTEMENT

Des Alpes de Haute
Provence

(Loi du 5 avril 1884 – Art. 56) République Française
COMMUNE DE THORAME-BASSE

Date de la convocation : 13 juin 2014

Nombre de membres en
exercice : 11

Séance du 20 juin 2014

Présents : 11
Représentés :
Votants : 11

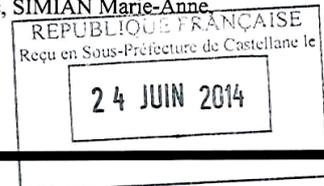
L'an deux mille quatorze et le vingt juin, à dix huit heures trente, le conseil municipal de Thorame-Basse., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. PUGNET Boris, Maire

Présents : PUGNET Boris, BICHON Bruno, BOUCHER Willy, MIGUEL Sylvain, MARGAILLAN Michel, CHARRIER Carine, PRADIER Xavier, PAGLIA Jean-Luc, SIMIAN Marie-Anne, TOURNISSA Marc, VIAL Didier.

Représenté(s) : Néant

Absent(s) : Néant

Est désigné secrétaire de séance : CHARRIER Carine.



Objet de la délibération :

Vœu pour la
réhabilitation collective
des fusillés pour
l'exemple

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous Préfecture
le : 23 juin 2014
publié le : 23 juin 2014

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'événements constitutifs de notre conscience collective ;

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 14/18 qui donnera lieu dans notre département comme au niveau national à nombre d'événements tant institutionnels qu'associatifs .

Considérant que dans ce cadre, l'évocation de l'horreur des combats de cette 1ère guerre mondiale, de ses millions de morts et de blessés, conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier ;

Considérant que parmi les victimes plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictaient, ont refusés de partir à l'assaut ;

Considérant que ces hommes, uniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de « fusillés pour l'exemple », furent passés par les armes au terme de Conseils de guerre réunis dans des conditions ouvrant voies aux décisions les plus arbitraires ;

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et quelle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants ;

Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique ;

Considérant qu'une réhabilitation juridique au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire ;

Le Conseil Municipal de Thorame-Basse, par 9 voix (2 abstentions) pour, demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Fait et délibéré le 20 juin 2014

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Boris PUGNET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
THOARD**

Séance du 30 avril 2014

L'an deux mille quatorze le trente avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 22 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire

Etaient présents : MM. Jean-Louis PIN, Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Mme Elisabeth DALMAS, adjoints, Mmes Annie BAUSSAN, Anaïs DELAYE, Nathalie DELAYE, M. Michel DENEUVE, Mme Elisabeth JOVET, M. Patrick JULIEN, Mmes Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, Cathy RAMBAUD, conseillers municipaux.

Excusé : M. Guy RAIMON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Est élu secrétaire de séance : Mme Anaïs DELAYE

Objet de la délibération

DCM30042014-15-C-Vœu pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple

Considérant le rôle déterminant du travail de mémoire quant aux enseignements que nos concitoyens peuvent tirer d'événements constitutifs de notre conscience collective ;

Considérant la prochaine commémoration du centenaire de la guerre 14/18 qui donnera lieu dans notre département, comme au niveau national, à nombre d'événements tant institutionnels qu'associatifs ;

Considérant que dans ce cadre l'évocation de l'horreur des combats de cette 1^{ère} guerre mondiale, de ses millions de morts et de blessés, conduira de nouveau à prendre la mesure des sacrifices, des peurs et des souffrances d'hommes engagés sur un front devenu un immense charnier ;

Considérant que parmi les victimes, plus de 600 soldats, parvenus aux limites de leur endurance physique et morale face à un tel massacre ou parce que leur conscience ou leurs valeurs humanistes le leur dictaient, ont refusé de partir à l'assaut ;

Considérant que ces hommes, iniquement accusés de trahison et de lâcheté et désignés plus tard sous le vocable de « fusillés pour l'exemple » furent passés par les armes au terme de conseil de guerre réunis dans des conditions ouvrant la voie aux décisions les plus arbitraires ;

Considérant que cette tragédie continue de porter atteinte à leur dignité et qu'elle a jeté l'opprobre sur des familles entières déjà meurtries par la disparition d'un être cher, et aujourd'hui sur leurs descendants ;

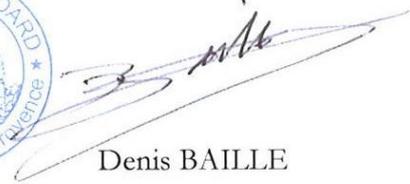
Considérant le mouvement entrepris dès la fin de cette première guerre mondiale par de nombreuses associations ayant relayé et conforté les démarches individuelles de leurs familles pour obtenir leur réhabilitation, mouvement auquel continuent de s'associer de plus en plus de personnalités et d'institutions de la vie civile et politique ;

Considérant que l'examen juridique d'une réhabilitation au cas par cas n'a plus de sens à ce jour et que seule une réhabilitation collective peut enfin rendre justice à tous ces morts et honorer leur mémoire ;

Le conseil municipal de THOARD, à l'unanimité, demande solennellement au Président de la République de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Thoard, le 5 mai 2014

Le Maire

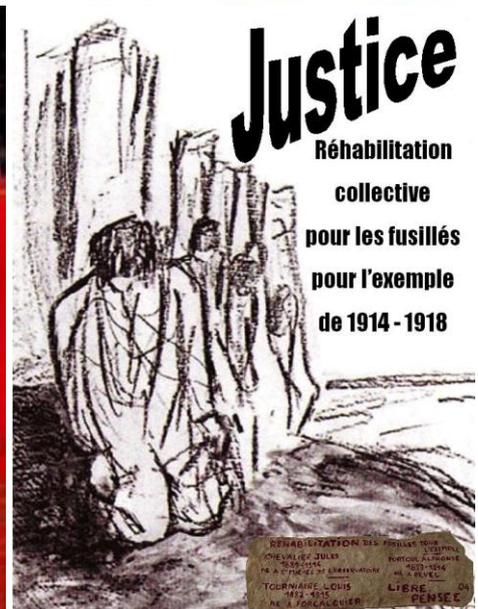


Denis BAILLE

Nombre de membres :

afférents au	en	qui ont pris part
conseil municipal	exercice	à la délibération
15	15	14

Images : « Les sentiers de la gloire » Stanley Kubrick



Rassemblement du 13/11/2013
Château-Arnoux
Bourse du Travail
&
Monument pacifiste Victorin Maurel

JUSQU'À SATISFACTION !...



Rassemblement du 11 novembre 2010 au monument pacifiste Victorin Maurel à Château-Arnoux avec la Libre Pensée 04, le Mouvement de la Paix 04, l'ARAC 04, l'ANACR 04, la Ligue des Droits de l'Homme 04 & la Libre Pensée 13

**Fédération Départementale
des Groupes de Libres Penseurs
des Alpes de Haute Provence 04**

<http://librepensee04.eclublog.com>

e-mail : lpahp@orange.fr

Documents et photos

Marc POUYET, Bernard ROGER, Claire GUFFROY, Serge BOUVET, Claude TESTANIERE, Eric VIOT

<http://librepensee04.eclublog.com>